

CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

Extrait de procès-verbal de la
séance du 4 avril 2012

Présidence de M. Pierre Marc Burnand

Conseillers présents : 82

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le postulat Frédéric Ambresin "Contre la prolifération des sacs en plastique",
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de prendre en considération le postulat Frédéric Ambresin "Contre la prolifération des sacs plastiques".

Résultat de la votation : **47 voix contre 23 et 11 abstentions.**

Ainsi délibéré en séance du 4 avril 2012.

L'attestent :

Le président

La secrétaire

Pierre Marc Burnand

Jacqueline Botteron